

FORMATION

Sécuriser vos usages de l'IA : cadre juridique et AI Act

L'Intelligence Artificielle s'intègre progressivement dans les activités des architectes et des paysagistes concepteurs : recherche et analyse documentaire, production de notes et de rapports, analyse de données, automatisation de certaines tâches, génération de contenus, aide à la conception, production d'images et de rendus ou encore exploitation des données et maquettes numériques des projets. Ces nouveaux usages soulèvent toutefois des questions importantes en matière de confidentialité, de propriété intellectuelle, de responsabilité professionnelle, de protection des données et de conformité au règlement européen sur l'Intelligence Artificielle (AI Act).



COMPÉTENCES CLÉS

1. Identifier les principaux enjeux juridiques et réglementaires liés à l'utilisation de l'IA dans les activités d'architecture et de paysage.
2. Évaluer un usage de l'IA au regard de l'AI Act, des données utilisées et des responsabilités professionnelles de l'architecte ou du paysagiste concepteur.
3. Définir des règles d'utilisation de l'IA adaptées à leur pratique professionnelle et contribuer à la mise en place d'une charte interne.

PROGRAMME

1^{ère} séquence - 3h30

Cadre juridique et AI Act : comprendre les règles applicables à son agence

- Comprendre le cadre réglementaire de l'IA
 - Pourquoi réglementer l'Intelligence Artificielle ?
 - Présentation générale de l'AI Act et de son approche fondée sur les risques.
 - Les principales catégories de risques : risque minimal, transparence, haut risque et pratiques interdites.
 - Les principales échéances d'application du règlement.
 - Articulation avec les autres cadres applicables : RGPD, propriété intellectuelle, confidentialité et obligations contractuelles.
- L'AI Act appliqué aux métiers de l'architecture et du paysage
 - Identifier les situations dans lesquelles l'IA intervient dans les activités d'architecture et de conception paysagère.
 - Qu'est-ce qu'un système d'IA à risque élevé ?
 - Responsabilités de l'utilisateur professionnel et nécessité d'une supervision humaine.
- Les autres risques juridiques à prendre en compte
 - Confidentialité : quelles informations peut-on transmettre à une IA ?
 - Données personnelles et RGPD.
 - Données techniques, plans, modèles BIM, études et documents clients.
 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur.
 - Responsabilité en cas d'erreur ou de résultat incorrect.

2^{ème} séquence - 3h30

- Atelier – construction d'une première version d'une charte IA
- Mise en situation finale : analyse d'un cas d'usage et prise de décision sur les usages IA à adopter

MODALITÉS

Présentiel, distanciel ou intra-entreprise

- Exposés de théorie
- Cas pratiques et d'exemples concrets
- Temps d'échanges et de questions-réponses

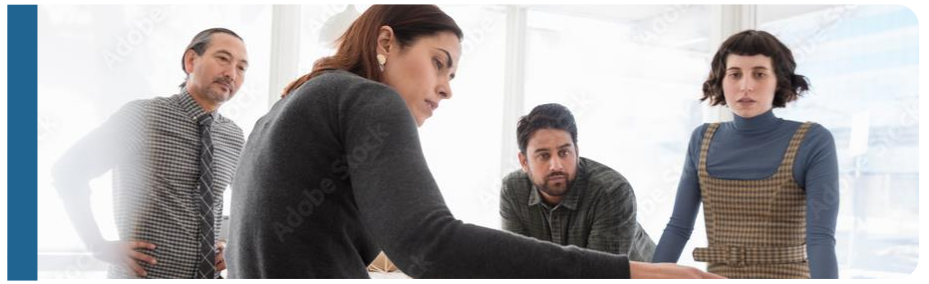
PUBLICS

- Architectes
- Paysagistes concepteurs
- Collaborateurs
- Dirigeants
- Paysagistes concepteurs

14 h

THÉORIE ●●●○○

PRATIQUE ●●○○○



FORMATION

Saisir le titre de la formation

Texte d'introduction à la formation

10%

de satisfaction

COMPÉTENCES CLÉS

Texte des compétences clés. Listes à puces

PROGRAMME

Texte du programme de la formation

MODALITÉS

Texte des modalités
pédagogiques

Texte des modalités
pédagogiques

PUBLICS

- Architectes
- Paysagistes concepteurs

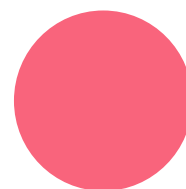
14 h

THÉORIE ●●○○○

PRATIQUE ●●●○○



FORMATION



de satisfaction

COMPÉTENCES CLÉS

PROGRAMME

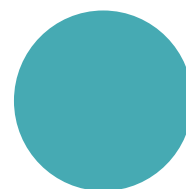
MODALITÉS

PUBLICS

14h

THÉORIE ●●●●○
PRATIQUE ○○○○○

FORMATION



de satisfaction

COMPÉTENCES CLÉS

PROGRAMME

MODALITÉS

PUBLICS

14h

THÉORIE ●●○○○
PRATIQUE ●●●●○

MOT-CLÉ

Texte libres sur les lieux

MOT-CLÉ

MOT-CLÉ DU VOYAGE